

## ***Validation de diplôme professionnel - VDP***

Vous souhaitez demander un permis de conduire suite à la validation d'un diplôme professionnel (VDP).

Pour cela, vous devez vous connecter à la plate-forme <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>, puis cliquez sur « je fais ma demande en ligne ».

**Il vous sera demandé de créer un compte, de choisir la rubrique « demander un permis de conduire », puis de choisir le motif « d'une validation de diplôme professionnel ».**

Vous choisissez ensuite les catégories de permis demandées, indiquez si une visite médicale est nécessaire, et précisez s'il s'agit d'un premier permis de conduire ou de l'ajout de nouvelles catégories à un permis existant.

Vous complétez votre état civil, votre adresse, une adresse mel et un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de production de votre permis de conduire.

**Vous joignez les pièces suivantes au format numérique :**

**1) un code photo d'identité numérique** obtenu en cabine ou auprès d'un photographe professionnel agréé. Ce code permettra à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) de récupérer de manière dématérialisée la photographie et la signature qui figureront sur le permis. Pour connaître la liste des photographes et cabines agréés : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votresignature-numerisee>

*Remarque : si vous ne disposez pas du code « photo numérique » ou ne souhaitez pas y recourir pour privilégier un envoi « papier », vous devez alors cocher la case « Je dispose d'une photo d'identité classique et je souhaite la joindre au formulaire de dépôt fourni à la fin de la procédure que je devrai imprimer et envoyer par courrier », puis cliquer sur étape suivante.*

*A la fin de la télé-procédure, vous devrez alors imprimer le talon photo signature, y apposer votre signature, coller votre photo, et envoyer le document (**uniquement en courrier simple**) pour numérisation à l'adresse suivante : CTN Permis de Conduire, CS 80168, 53102 Mayenne Cedex.*

**2) Les pièces justificatives suivantes au format numérique :**

- les certificats médicaux délivrés par un médecin agréé permis de conduire (volets bleus 1 et 2) si nécessaire,
- la copie de votre permis de conduire actuel recto-verso si vous en détenez déjà un,
- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- la copie du diplôme / titre professionnel.

Vous pourrez ensuite, via votre compte ANTS, suivre l'état d'avancement de votre dossier.

***Si vous interrompez votre demande en ligne avant validation et souhaitez reprendre ou supprimer cette demande en cours, vous devrez :***

- vous connecter à votre compte,
- cliquer sur mon « espace conducteur ».

*Dans la rubrique « Mes démarches en cours », vous trouverez votre demande à l'état de brouillon, et pourrez la modifier (la reprendre), la supprimer ou la consulter.*